

Abdel-Aziz CHABY
Responsable juridique
06 01 70 15 25
aziz.chaby@seneo.fr

CONVOCATION

Nanterre, le 19/09/2024

Objet : Comité syndical n° 22 du 30 septembre 2024

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Comité syndical qui se déroulera :

En présentiel
Lundi 30 septembre 2024 à 18h00
304 rue Paul Vaillant-Couturier 92000 Nanterre

Les points fixés à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Délibération relative à l'approbation du procès-verbal du Comité du 18 juin 2024
2. Délibération relative à l'adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'exercice 2023 (RPQS)
3. Délibération relative à l'adoption du Rapport Annuel du Déléguataire (RAD) 2023
4. Point d'information - Liste des actes signés par délégation

Pièces annexées à la présente convocation :

- PJ1. Note de synthèse
- PJ2. Procès-verbal du Comité du 18 juin 2024
- PJ3. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'exercice 2023
- PJ4. Présentation du RAD et du RPQS 2023
- PJ5. Procès-verbal de la CCSPL du 11 septembre 2024
- PJ6. Procès-verbal de la CCF du 13 septembre 2024
- PJ7. Rapport Annuel du Déléguataire (RAD) 2023

En vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les délégué(e)s, l'expression de mes sentiments les plus distingués.


sénéo
Le service public de l'eau

JOSIANE FISCHER
Président

Direction des finances et des affaires juridiques
Vie des instances du Syndicat

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2024_51

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL DU 18 JUIN 2024

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **30 septembre 2024 à 18h00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92000), sur convocation du Président en date du **20 septembre 2024**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Madame Catherine MORELLE Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Madame Nadège MAGNON, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i>
RUEIL MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur François PETER, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE, <i>pouvoir à M. BEKKOUCHE</i> Monsieur Adda BEKKOUCHE
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY Monsieur Pascal PELAIN

Au moment du vote de la délibération :

Nombre de présents : 14 Pouvoirs : 02 Nombre de votants : **16**

LE COMITÉ,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-26 ;

Vu les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 9 ;

Vu le procès-verbal du Comité du 18 juin 2024 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;

Considérant que chaque procès-verbal de séance est soumis au vote pour adoption à l'ouverture de la séance qui suit son établissement, que les rectifications éventuelles à apporter au procès-verbal sont enregistrées au procès-verbal de la séance en cours et que les élus qui refuseraient le procès-verbal doivent indiquer leurs motifs, et ces éléments sont consignés dans le procès-verbal de la séance ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet de consigner les débats, et de conserver les faits et décisions de séance ;

Considérant que le procès-verbal est un document transmissible aux administrés et à tout tiers intéressé qui en fait la demande ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article unique : Approuve le procès-verbal du précédent Comité syndical qui s'est tenu dans les locaux de Sénéo le 18 juin 2024. Ce procès-verbal est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

sénéo
Le service public de l'eau
JOSIANE FISCHER
Président

Direction Générale
Qualité du service
RPQS

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2024_52

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2023 (RPQS)

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **30 septembre 2024 à 18h00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92000), sur convocation du Président en date du **20 septembre 2024**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Madame Catherine MORELLE Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Madame Nadège MAGNON, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i>
RUEIL MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur François PETER, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE, <i>pouvoir à M. BEKKOUCHE</i> Monsieur Adda BEKKOUCHE
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY Monsieur Pascal PELAIN

Au moment du vote de la délibération :

Nombre de présents : **14** Pouvoirs : **02** Nombre de votants : **16**

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2224-5, L.5711-1 et L.5211-1 à L.5211-61, D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 modifiant les annexes V et VI du CGCT ;

Vu l'article L.1411-3 du CGCT ;

Vu le contrat de délégation de service public de l'eau potable entré en vigueur à compter du 1er juillet 2015 passé entre Sénéo et la société Suez Eau France agissant en qualité de délégataire ;

Vu le rapport remis par le délégataire pour l'année 2023 élaboré conformément à l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu la présentation du RPQS faite en séance ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 11 septembre 2024 ;

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable sur le RPQS à l'unanimité de ses membres en date du 11 septembre 2024 ;

Considérant que le RPQS présente les indicateurs réglementaires sur le prix et la qualité du service ainsi qu'un bilan synthétique de l'activité du Syndicat sur l'exercice 2023 ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Adopte le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2023.

Article 2 : Rappelle que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable sera transmis aux représentants des établissements publics territoriaux Boucle Nord Seine et Paris Ouest La Défense, ainsi qu'aux représentants de leurs communes membres pour être mis à disposition des usagers de Sénéo. Ce rapport est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article D2224-5 du Code général des collectivités territoriales.


sénéo
Le service public de l'eau

JOSIANE FISCHER
Président

Direction Générale
Suivi de la DSP
Rapport Annuel

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2024_53

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2023 (RAD)

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **30 septembre 2024 à 18h00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92000), sur convocation du Président en date du **20 septembre 2024**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de de délégués présents à l'ouverture de la séance : **14**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Marion JACOB-CHAILLET Madame Catherine MORELLE Monsieur Olivier MARMAGNE Monsieur Pascal HUMRUZIAN, délégué suppléant
NANTERRE	Monsieur Kenzy GAUTHIEROT Madame Nadège MAGNON, <i>pouvoir à M. GAUTHIEROT</i>
RUEIL MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU Monsieur François PETER, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Monsieur Imed AZZOUZ
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER Monsieur Pierre GOMEZ

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE, <i>pouvoir à M. BEKKOUCHE</i> Monsieur Adda BEKKOUCHE
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Monsieur Jérémie RIBEYRE
GENNEVILLIERS	Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Madame Emmanuelle RASSABY Monsieur Pascal PELAIN

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : **13** Pouvoirs : **02** Nombre de votants : **15**

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1411-3, L.1411-13, L.1411-14, L.1413-1, L.5211-1 à L.5211-61, L.5711-1, R.1411-8 L.2224-5, et L.5721-1 à L.5722-11, D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 du CGCT modifiant les annexes V et VI du CGCT ;

Vu le contrat de délégation de service public de l'eau potable entré en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2015 passé entre Sénéo et la société Suez Eau France agissant en qualité de délégataire ;

Vu le rapport remis par le délégataire pour l'année 2022 (RAD) ;

Vu l'analyse du RAD réalisée par le groupement titulaire du marché d'assistance au suivi de la DSP ;

Vu l'avis rendu par la Commission de Contrôle Financier (CCF) réunie le 13 septembre 2024 ;

Vu l'avis rendu par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie le du 11 septembre 2024 ;

Considérant que le RAD remis par le délégataire a fait l'objet d'un contrôle approfondi par les services de Sénéo, appuyés par le groupement titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la DSP ;

Considérant que ce contrôle a suscité des échanges avec le délégataire, ayant permis d'aboutir à une version définitive intégrant les remarques et demandes de précisions émises par Sénéo ;

Considérant que, tant la CCSPL que la CCF ont émis un avis favorable sur le RAD, à l'unanimité de leurs membres ;

Considérant que la CCF a pu, sur la base d'une analyse approfondie du RAD et du Compte Annuel de Résultat d'Exploitation, formuler des recommandations pour l'avenir du service ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1 : Approuve le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2023, tel que présenté à la CCSPL et à la CCF.

Article 2 : Rappelle que le rapport annuel du délégataire sera transmis aux représentants des établissements publics territoriaux Boucle Nord Seine et Paris Ouest La Défense, ainsi qu'aux représentants de leurs communes membres pour être mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-14 du CGCT.


sénéo
Le service public de l'eau
JOSIANE FISCHER
Président